



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 mai 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 19 Mai 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 1er Juin 1999

**Subvention aux associations sur proposition de l'Office Municipal
des Associations de Protection, Défense et Solidarité**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99291

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 1999

Vie Associative/Jumelages

**Subvention aux associations sur proposition de l'Office Municipal
des Associations de Protection, Défense et Solidarité**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale et sur avis de l'Office Municipal des Associations de Protection, Défense et Solidarité,

Au titre de 1999 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget, les subventions annuelles à allouer aux associations affiliées à l'O.M.A.P.D.S. (en complément des subventions soumises au CM du 26 février 1999) ont été arrêtées aux montants figurant dans le tableau ci-dessous :

N°	ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 1998		SUBVENTIONS 1999		
		(pour mémoire)	*	CM du 28.05.99	*	soit en Euros
4349	UNICEF	3.500		4.000 F		609,80
10898	Médecins du Monde	6.500	2.500 F	5.000 F		762,25
13005	Anneau de l'Espoir	9.000 F	4.000 F	5.000 F		762,25
23356	Ass Deux-Sévrienne des Combattants Volontaires	--		1.000 F		152,45
				15.000 F		2.286,75

*(dont subvention à caractère exceptionnel liée à un moment et/ou à une activité particuliers de l'association)

Imputation budgétaire : 925.119.6574 # 03184

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à verser les sommes ainsi définies.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)